

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2021/2022**  
**ADDITIF N°42**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 6 décembre 2021 à 10h00 au 12 décembre 2021 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux personnes majeures.

▪ **Pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 8 (huit) participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu aux 3 questions et seront déclarés gagnants.

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **8 lots « 2 places pour assister au concert d'Hervé le 14 décembre 2021 à l'Élysée Montmartre à Paris »** d'une valeur unitaire de 58 (cinquante-huit) euros

**Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire c'est-à-dire un Pass sanitaire sera à présenter à l'entrée : test PCR négatif de moins de 48h ou la preuve d'un schéma vaccinal complet ou certificat de rétablissement du Covid 19.**

Le gagnant et son accompagnateur devront se rendre sur les lieux du concert par leurs propres moyens. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du concert. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert.

▪ **Pour l'application de l'article 7 :**

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les délais de livraison des dotations sont susceptibles d'être rallongés par rapport au délai habituel de 60 jours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.